



SUD - SOLIDAIRES

Groupe Banques Populaires - Caisses d'Épargne
SECTION LOIRE-CENTRE

2 Rue Lavoisier 45140 INGRE Code courrier interne : PSX 45

Email : sud.loirecentre@free.fr

Tél : 02.38.41.52.84

Site internet : www.sudbpce.com

Facebook : Sud BPCE

Union
syndicale
Solidaires

Orléans, le 7 Août 2018

RÉUNIONS DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL DU MOIS D'AÔÛT

ATTENTION À L'EFFET DE SERRE !

Les incantations de la direction ne suffisent plus à masquer toutes les insuffisances ou dysfonctionnements. Ce comportement, au lieu de faire de l'entreprise un lieu de vie où les salariés s'épanouissent, risque au fil du temps de provoquer un effet de serre voire une implosion au sein de celle-ci. Cette surchauffe peut se mesurer par ses effets les plus visibles, mais les plus pernicious, sont ceux qui, comme la face cachée de l'iceberg, ne se voient pas et donc ne se mesurent pas. Et pourtant, ils pèsent de façon directe sur le climat social mais aussi indirectement sur les résultats. Paradoxalement, les clients les ressentent parfois plus tôt et davantage que la direction elle-même. S'il est courant d'entendre qu'il faut ré-enchanter les quinquagénaires, nous pensons pour notre part que c'est le travail lui-même qu'il faut ré-enchanter ! Si l'on veut que le travail soit la santé et l'épanouissement, il reste du chemin à parcourir.

La direction de la CE a-t-elle enfin réagi de façon positive et constructive à vos questions, remarques, constats sur le terrain ??



✓ Part Variable 2018 : appliquons la règle du directoire pour tous.

En réunion de CE du 19 juillet dernier, la direction nous explique que les objectifs de 2018 seront difficilement atteignables : « l'année dernière a été une année exceptionnelle eu égard à l'activité sur les prêts immobiliers ». Sur ces belles paroles, les élus *Sud* demandent la révision à la baisse des critères déclenchant la part variable.

Réponse de la direction : « Il est hors de question de revoir les objectifs commerciaux à la baisse ... ».

Commentaire *Sud-Solidaires* : Bon nombre de collègues risquent de percevoir une part variable en net décalage avec celle de l'année passée malgré un travail commercial soutenu et vécu comme très contraint et surveillé. C'est scandaleux car cela ne reflètera pas l'investissement tout au long de l'année. Beaucoup sont écœurés et souffrent de cet état de fait ; parallèlement le directoire n'hésite pas à revoir à la baisse l'objectif du résultat net pour continuer à percevoir, voire augmenter sa part variable ...

La logique exige que ce traitement de faveur soit appliqué à tous les salariés ! Et vous ... qu'en pensez-vous ?

✓ Mise au vert /journée de détente : tout le monde doit en profiter, équité oblige !

Une partie des salariés de l'entreprise à l'avantage de se voir offrir chaque année la possibilité de passer un moment agréable dans le cadre d'une mise au vert pendant le temps de travail. Les élus *Sud-Solidaires* demandent à la direction d'appliquer ce principe à l'ensemble des salariés.

Réponse de la direction : C'est à l'initiative des managers. Cela se pratique dans certaines directions du siège. Dans le réseau commercial, des manifestations ont lieu également le soir, après le travail, le week-end.

Commentaires *Sud-Solidaires* : A l'heure où le stress est un problème omniprésent dans le réseau commercial, ce genre d'initiative est peut-être un moyen d'évacuer une petite partie du stress accumulé au sein de l'entreprise. Le fait de côtoyer ses collègues dans une ambiance différente de celle du lieu de travail permet de voir les choses différemment et d'aborder des sujets sensibles de manière plus détendue. Les élus *Sud* sont plutôt favorables à ce type de manifestation même si cela ne règle pas tous les maux.

Vos élus *Sud* exigent que ces journées « détentes » soient organisées pour tous les salariés de l'entreprise, ce ne doit pas être l'exclusivité de certaines directions/services ou pour une catégorie du personnel.

✓ **Suppression de postes : en 200 ans tout a changé « sauf » nos valeurs !**

L'entreprise a perçu sur 2016 et 2017 l'équivalent de 5,5 M€ dans le cadre du CICE, et pourtant le directoire a fait le choix de supprimer une centaine d'emplois (ça représente un gain d'environ 55000 € par emploi supprimé !).

Réponse de la direction : La DRH procède à de nombreux recrutements depuis plusieurs années ...

Commentaire Sud-Solidaires : Comment en bonne logique, le directoire peut-il à la fois bénéficier du CICE et continuer à revendiquer au travers du plan stratégique 2018-2020 la suppression d'une nouvelle centaine d'emplois, alors qu'il manque des bras partout dans l'entreprise et que les salariés sont contraints de faire des heures supplémentaires très souvent ni payées ni récupérées ? **Vraiment, force est de constater que les valeurs des Caisses d'Epargne n'ont plus aucun sens pour leurs dirigeants du moment ...**

✓ **Postes vacants : la direction doit réagir.**

Les élus *Sud-Solidaires* demandent à la direction si les postes à pourvoir (près d'une cinquantaine à ce jour) seront pourvus un jour. La tendance est-elle à l'amélioration ?

Réponse de la direction : Tout est mis en œuvre pour pourvoir le plus rapidement possible les postes vacants.

Commentaire Sud-Solidaires : Les salariés vivent douloureusement les écarts persistants entre les paroles et les actes de la direction !

✓ **Qualité de vie au Travail/Conditions de travail : derrière les mots se cachent les maux.**

Les élus *Sud* demandent à la direction de prendre le temps de construire une démarche qui soit inscrite dans notre époque et qui tienne compte des problématiques actuelles, tandis que la direction promeut un « accord » qui n'en a que le nom et qui contient de toute évidence plus de risques pour les salariés qu'il ne résout de problèmes de « vie au travail ».

Réponse de la direction : L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des salariés. Par notamment, la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés, par l'adaptation du travail à l'homme (et pas l'inverse) et par la mise en place d'actions de préventions. Malgré la signature en février dernier d'un accord d'entreprise « qualité de vie au travail » signé par tous les syndicats sauf *Sud-Solidaires*, la direction précise que ce dernier ne permettra pas :

- d'évaluer la charge de travail,
- de revoir les objectifs commerciaux et les adapter à la réalité de terrain,
- de supprimer ou de réduire la pression commerciale (challenges à répétition, suivi à la culotte ...),
- d'embaucher, bin oui, cet accord est calqué sur le POS 2018-2020 qui entrevoit la suppression d'une centaine de salariés.

Commentaire Sud-Solidaires : Ce n'est certainement pas en rejetant la responsabilité de l'entreprise sur les managers ou sur les salariés eux-mêmes que les choses vont s'améliorer comme par enchantement. Bien au contraire ! La législation impose à l'employeur de veiller véritablement et concrètement à la santé mentale et physique des salariés.

Ce n'est pas une conciergerie, une journée de massage pour 36 participants, d'un test pilote « Optic 2000 » pour 17 participants, d'une diffusion via Yammer d'articles et vidéos et de rappels sur l'organisation du travail ... qui vont améliorer sensiblement la qualité de vie au travail. Sur d'autres aspects, quand elle veut des résultats, la direction sait s'en donner les moyens. La pression actuelle mise sur les équipes opérationnelles est énorme et la transformation entrevue dans cet « accord » ne va pas améliorer la tendance. Le nombre anormalement croissant de salariés qui n'en peuvent plus attend de la direction des réponses immédiates et concrètes pour améliorer leurs conditions de vie au travail. Ils attendent qu'on parte d'un constat réaliste de leur charge de travail quotidienne.

✓ **Satisfaction client et conditions de travail/label qualité : le manque de bras perturbe le service clientèle.**

Bon nombre d'agences ne peuvent plus répondre de manière satisfaisante aux clients, du fait d'un effectif insuffisant.

Cela a une incidence sur le label qualité : les derniers tableaux de suivis parlent d'eux-mêmes. Dans ces conditions de travail dégradées, les élus *Sud-Solidaires* demandent à la direction quelle règle elle préconise pour maintenir un niveau de qualité à la hauteur de l'investissement et des efforts des salariés ?

Réponse de la direction : la satisfaction clientèle reste un axe majeur et notre baromètre de satisfaction reste stable.

Commentaire Sud-Solidaires : pour la direction, il n'y a pas de sujet : « Tout le monde il est beau, tout le monde il est content, tout le monde il a beaucoup de qualités ! Et le reste, on s'en fiche... »

La direction refuse toujours de voir ce que voient et vivent les salariés ...

Vos représentants Sud-Solidaires : Isabelle LEFEBVRE - Damien PINSAULT - Florence MOULIE - Tristan GUERIN - Lydie MILCENT - Alain QUESNE - Daniel MIHALYI - Daniel GEORGELIN - Cécile GAMBERT - Philippe RENAUS.

Retrouvez toutes nos expressions via l'intranet : Mon Entreprise – Site des Organisations Syndicales – Sud-Solidaires